

CHASSES

en Loir-et-Cher

JUIN
2021
N° 2/2021


Fédération Départementale des Chasseurs
de Loir-et-Cher

L'assemblée générale dématérialisée 2021

Le procès-verbal

PETIT GIBIER

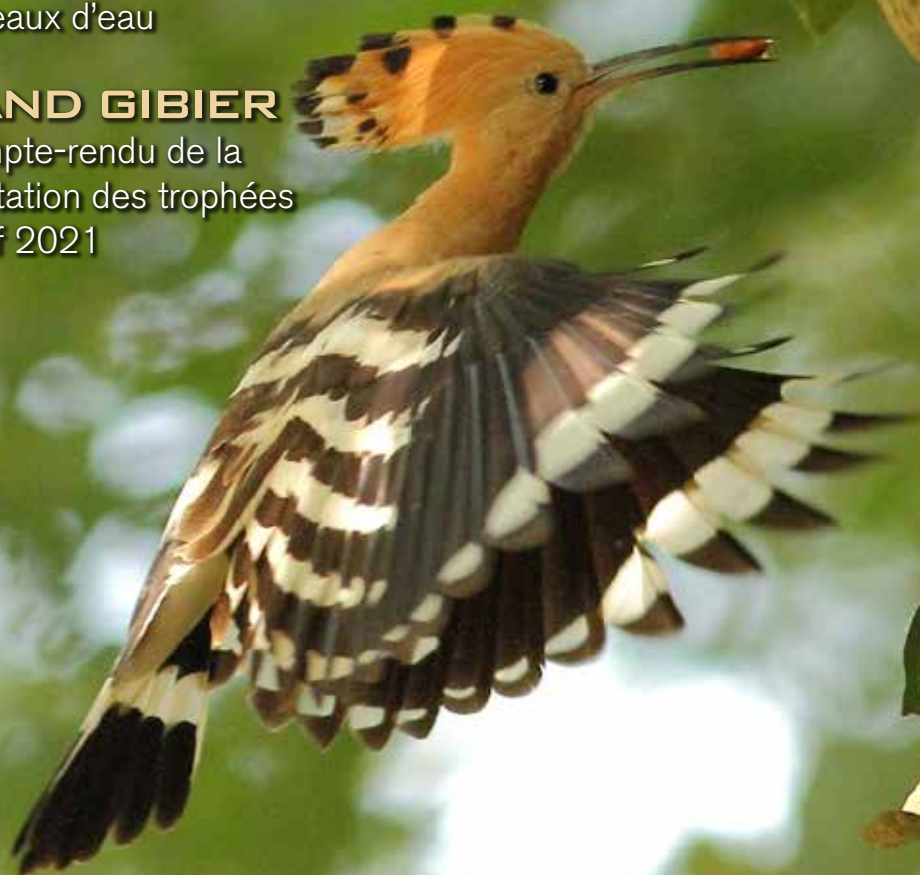
Les comptages de la petite faune
de plaine

AMÉNAGEMENTS

Malzoné : un havre de paix pour
les oiseaux d'eau

GRAND GIBIER

Le compte-rendu de la
présentation des trophées
de Cerf 2021



CONCOURS PHOTOS 2016

Landry BOUSSAC

DU 21 MAI AU 10 JUILLET

BIENVENUE DANS LA COUR DES GRANDS !

LUNETTES, JUMELLES, CAMOUFLAGE...
C'EST NOTRE SÉLECTION GRANDS GIBIERS !



119€

AVANTAGE PRIX

TRIPODE AUTOMATIQUE
100 À 155 CM
Réf. : 1146562

Léger
et ajustable !

-30€
~~229€~~
199€
PROMOTION

JUMELLES 10 X 42
DANUBIA
Réf. : 1068502
DÖRR



-30€
~~259€~~
229€
PROMOTION

TÉLÉMÈTRE PRIME
1300 6 X 24
Réf. : 1169093
Bushnell



NOUVEAUTÉ



-20%
~~59,99€~~
47,99€
PROMOTION

BLOUSON WOLF SNAKE KAKI FOREST
Réf. : 1126308



-40%
~~29,99€~~
17,99€
PROMOTION

CAPELINE CAMO 3D FORÊT
Réf. : 1175282



NOUVEAUTÉ

-30%
~~84,99€~~
59,49€
PROMOTION

SAC À DOS ÉTUI 40 L
CAMO FOREST
Réf. : 1180133



Bretelles
réglables
et renforcées



TERRES & EAUX

La nature, ça se vit.

Profitez de ces offres dans vos magasins
Terres & Eaux et sur terreseteaux.fr

REJOIGNEZ-NOUS SUR



SOMMAIRE

5-9 / L'ACTU EN BREF

10-11 / AMÉNAGEMENTS

Malzoné, havre de paix pour les oiseaux d'eau

13-21 / VIE FÉDÉRALE

Première campagne TV pour la FNC et le monde de la chasse

Assemblée générale dématérialisée 2021

22-23/ PETIT GIBIER

Les comptages de la petite faune de plaine

24 / RÉGLEMENTATION

Sécurité à la chasse : le Conseil Départemental et la FDC41 partenaires

25 / FORMATIONS

Calendrier des formations 2021

26 /

GRAND GIBIER

Présentation des trophées de Cerf 2021

27 /

ESOD

Déclaration de dégâts des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et autres

28 /

PORTRAIT

Bernard Hinault

29 /

AMÉNAGEMENTS

Le petit gibier naturel, l'une des priorités de la FDC41

30 /

GASTRONOMIE

Terrine de sanglier à la camparde

ÉDITO

Après cette saison particulière, j'espère que la COVID-19 ne nous compliquera pas la tâche et que nous pourrons chasser en toute liberté sans dérogation la saison prochaine.

Dans ce contexte, je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux qui ont participé à notre assemblée générale qui s'est tenue en mode dématérialisé courant avril dernier et de la confiance témoignée. Notre assemblée générale reste un moment important ; je vous laisse prendre connaissance de son compte rendu dans notre revue.

Comme vous le savez nous avons, hélas, dû annuler la 3^{ème} fête des associations cynégétiques et l'exposition des trophées de Cerfs 2021. Cette dernière a été remplacée par une présentation à la FDC41 ainsi que sur notre site de formation de Montrieux-en-Sologne, qui a permis de constater la qualité des prélèvements avec plus de 700 trophées. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé à ce maintien. Je souhaite de tout cœur que ces manifestations puissent se tenir en 2022.

Les comptages Petit Gibier réalisés par les techniciens se sont bien déroulés, malgré les couvre-feu imposés. Il semble que les densités se maintiennent ce qui est encourageant. Je remercie les fidèles et nombreux bénévoles qui ont su s'adapter aux mesures de précaution imposées par la Covid-19 car ces opérations sont indispensables.

En ce qui concerne le Grand Gibier, les réalisations se situent dans l'ensemble à 50 %, ce qui n'est pas suffisant. Il nous faut faire mieux pour limiter les dégâts agricoles et forestiers. Je vous rappelle que la chasse du Sanglier et du Chevreuil est ouverte dès le 1^{er} juin à l'affût, à l'approche et en battue.

N'hésitez pas à prélever ces espèces !

J'espère que vous avez pu apprécier la campagne télé de la Fédération Nationale des Chasseurs qui s'est tenue du 27 avril au 24 mai sur les grandes chaînes ; elle démontre l'ouverture du monde de la chasse.

Plus les Français connaissent la chasse, plus ils y sont favorables. C'est notamment l'un des enseignements d'un récent sondage IFOP réalisé pour la FNC, auprès d'un échantillon représentatif de 2 034 personnes. Très complet, il met à mal l'ensemble des a priori dont la chasse fait l'objet comme vous le constaterez en lisant notre court article. N'hésitez pas à le faire savoir.

Souhaitons que ce constat soit pour beaucoup une invitation à nous rejoindre et à passer le permis de chasser. Nos fédérations et tous les chasseurs les attendent à bras ouverts. Pour conclure, je souhaite naturellement que la situation sanitaire poursuive son amélioration. Restons positifs, ne nous décourageons surtout pas et faisons vivre le slogan « la chasse, c'est le bonheur grandeur nature ».

Amitiés en Saint-Hubert,
Le Président Hubert-Louis Vuitton.



REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2021 - N° 2/2021

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, FDC41
D. Gest, FNC, G. Fauvet, Landry Boussac

**Régie publicitaire
Conception et Réalisation :**
L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Contres
02 54 52 41 00
E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr



**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**
36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Courriel : fdc41@wanadoo.fr
www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires.
La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

Ford

PONT AUTOMOBILES 41

RANGER



RAPTOR



Numéro 1 des ventes en France*, venez découvrir toutes les facettes du **Ford Ranger**, l'infatigable **Simple Cabine**, le polyvalent **Super Cab**, le spacieux **Double Cabine**... ou encore le radical **Raptor** !



Nouveau **Ford Explorer Hybride Rechargeable**
Conçu pour l'aventure !

Nouveau concessionnaire / Nouvelle équipe

129 Avenue de Châteaudun
41000 Blois
02.54.55.87.87

19 Route de Paris
41100 Saint-Ouen/Vendôme
02.54.73.73.75

PONT
automobiles

www.pontautomobiles.com
contact@pontautomobiles.com



* Source AAA des immatriculations sur les produits de même segment jusqu'en décembre 2019.

Le carnet de bord

La première édition de notre Carnet de bord, témoin du travail fédéral, est enfin disponible.

Véritable outil de communication globale sur le travail fédéral et de promotion au service de la chasse et de la biodiversité, il expose un état des lieux et un bilan technique sur une trentaine d'années. Il concentre une masse importante de données, photos et cartes dans les multiples domaines d'intervention de notre Fédération.

Si vous souhaitez visualiser le carnet de bord, rendez-vous sur notre site internet. N'hésitez pas également à contacter la FDC41 pour le recevoir en version téléchargeable.



Pour le découvrir en intégralité, scannez ce QR code !

Projet AZUR

La FDC41 soutient le Projet Azur !

Ce collectif d'aventurières a décidé d'agir en unissant leurs forces pour organiser des collectes de déchets sauvages. En kayak, à pied ou à vélo, elles rencontreront tout le long de l'aventure, les acteurs qui œuvrent pour la protection de l'environnement.



La Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher accueillera fin juin Anaëlle Marot lors de sa traversée, pour partager l'univers de la chasse, à travers la rencontre, l'échange, le goût de quelques spécialités à base de gibier et l'observation de la faune.

RENSEIGNEMENTS
<https://www.projetazur.com>
<https://www.facebook.com/projetazur/>

Nouvelles modalités d'inscription au permis de chasser

NOUVEAU !

A compter du **5 juillet 2021**, de **nouvelles modalités d'inscription à l'examen du permis de chasser** sont mises en place sous un format dématérialisé avec le déploiement d'un nouveau logiciel mis à disposition en partenariat entre la Fédération départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher et l'Office Français de la Biodiversité.

Il a pour objectif de faciliter les transferts de dossiers et les échanges d'informations.

Le dossier d'inscription papier du permis de chasser sera prochainement retiré de notre site internet. Vous devrez vous inscrire via le logiciel à l'examen du permis de chasser et indiquer obligatoirement une adresse courriel et un numéro de téléphone mobile.

Vacances Buissonnières

...pour les enfants et les ados !

JUILLET – Stages nature, sans hébergement (8-12 ans)

Des activités de plein air pour découvrir la nature en s'amusant : cabanes, pêche des petites bêtes, vélo, tir à l'arc, indices de présence, parc pédagogique, olympiades... > Limité à 12 participants

Lieu : Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux en Sologne

Sessions : du 7 au 9, du 15 au 17 (sauf le 14), du 20 au 24 et du 26 au 30 (semaine déjà complète)

Tarif : 26€ par jour (repas compris)



Du 2 au 6 AOÛT – Camp pêche & nature (8-15 ans)

En immersion totale, enfants et ados alterneront entre découverte du loisir pêche sous toutes ses formes et activités de découverte nature. > Limité à 24 participants

Lieu : Complexe halieutique de Tréhet

En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Tarif : 40€ par jour (pension complète sous tente)



Du 25 au 29 OCTOBRE – Stage chasse, pêche & nature (12-15 ans)

Par demi-groupe, les ados pratiqueront le loisir pêche sous toutes ses formes (carnassier, coup, feeder...) et découvriront différents modes de chasse (arc, chiens d'arrêt, chiens courants, gibier d'eau, recherche au sang...). > Limité à 24 participants

Lieu : Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux en Sologne

Partenariat : Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et associations cynégétiques du département

Tarif : 26€ par jour (repas compris)



Renseignements et inscriptions :

Marie Schricke Doyen – FDC41 : Port. 06 81 66 56 09 / Mail animation@fdc41.com



Bulletin d'inscription

(vous pouvez transmettre ces informations par mail directement)

NOM - Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. Port.

E-mail :

Souhaite participer à (plusieurs choix possibles) :

- ☐ **STAGE NATURE** (entourez la session choisie) 7-9 juillet / 12-16 juillet / 19-23 juillet
- ☐ **CAMP PÊCHE & NATURE (2-6 août)**
- ☐ **STAGE CHASSE PÊCHE & NATURE (25-29 oct.)**

Restauration des étangs de Sologne

Une nouvelle enveloppe budgétaire pour la FDC41

La FDC41 vient de recevoir un nouvel avis favorable de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la restauration de deux espèces en déclin : le Butor étoilé et le Flûteau nageant. Une convention de partenariat a été signée en mars 2021 avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en charge du dossier Natura 2000 Sologne, afin de travailler ensemble sur cette thématique.

« L'objectif du projet est de restaurer les écosystèmes d'étangs, en réalisant des actions de coupes et d'arrachages des végétations arborées présentes sur les berges des étangs, afin de favoriser le développement de végétations herbacées de zones humides » explique Serge Bourdais technicien en charge du pilotage.

Les actions de restauration doivent être ciblées en priorité sur les étangs retenus conjointement par la FDC41 et l'animateur Natura 2000 du CRPF (Christophe Bach). 80 jours de pelleteuses vont donc être à nouveau subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. 30 % d'aides supplémentaires sont espérées, dans le cadre de l'écocontribution liée à la réforme du permis de chasser.

Ce type de restauration est favorable à la biodiversité et donc aux oiseaux d'eau. L'objectif de la Fédération était d'être à l'initiative de la restauration d'une soixantaine d'étangs entre 2017 et 2023. Grâce à ce partenariat, il sera atteint.



CONTACTS

Serge Bourdais (FDC 41) - 06 82 87 94 49 • Christophe Bach (CRPF) - 06 46 04 24 39

Sondage exclusif

Plus les Français connaissent la chasse, plus ils y sont favorables !

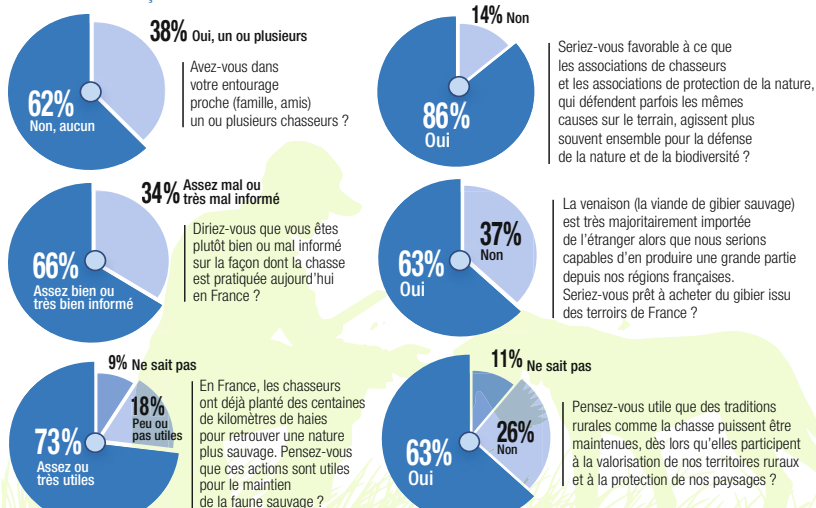
Un récent sondage IFOP réalisé pour la FNC, auprès d'un échantillon représentatif de 2 034 personnes, met à mal l'ensemble des a priori dont la chasse fait l'objet. Elle révèle notamment un soutien fort aux actions de protection de la nature et un besoin de connaissance des pratiques.

Plus les Français connaissent la chasse, plus ils y sont favorables. C'est l'un des enseignements d'un sondage venant démentir les allégations des « anti-chasse » et des fake news circulant sur les réseaux sociaux. Les sondés sont ainsi 74 % à demander des informations sur les actions des chasseurs en faveur de l'environnement et leurs pratiques.

Si au total 55 % d'entre-eux se déclarent « plutôt défavorables », on est loin des chiffres de 80 % avancés par les opposants. Et surtout, 63 % des Français se déclarent attachés au maintien des traditions rurales et de la chasse. Il ressort aussi de l'enquête que les chasseurs sont de bons ambassadeurs de leur passion.

49 % des personnes connaissant un chasseur se disent bien informées sur la chasse contre 24 %. Les chasseurs sont par ailleurs bien représentés dans la société puisqu'un Français sur 10 affirme être ou avoir été chasseur. Le sondage valide donc les efforts de communication et d'explication des chasseurs vers le grand public et en particulier vers les citadins des métropoles trop nombreux à méconnaître nos traditions.

LE RAPPORT DES FRANÇAIS À LA CHASSE ET AUX CHASSEURS



Source : Ifop pour la Fédération nationale des chasseurs, enquête réalisée auprès d'un échantillon de 2 034 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, février 2021.

Rendez-vous en 2022 Pour la 40^{ème} édition du GAME FAIR

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

Larivière Organisation a pris la décision d'annuler l'édition du Game Fair qui devait se dérouler les 11, 12 et 13 juin 2021, dans le cadre du Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

En effet, le calendrier annoncé par le gouvernement, interdisant les rassemblements de plus de 5 000 personnes jusqu'au 30 juin 2021, ne permet pas d'accueillir dans des conditions optimales les partenaires et visiteurs du Game Fair. Le rendez-vous est ainsi donné à tous les passionnés et acteurs de la chasse en France pour une 40^{ème} édition anniversaire reportée aux 17, 18 et 19 juin 2022.





BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers



ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert du mardi au samedi 9h-12h et 14h-19h, et le dimanche matin en saison.



ARMURERIE BARTHELEMY & Co.

- Ventes armes et accessoires de chasse
- Réparation, remise à neuf, montage à crochet
- Fabrication d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr



axxome
propreté

la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées RSE 2019 de la FEP





AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr

Réglementation piégeage OFB

	Homologation	Agrément (formation de 16 heures)	Marquage des pièges au n° du piégeur ou de celui qui a délégué ces opérations	Déclaration en mairie pour 3 ans à la date de visa par le maire (2 exemplaires)	Signalisation de la zone piégée	Horaires de relevé des pièges Sans dispositif de contrôle à distance Cas général		Relevé de captures	Envoi du bilan annuel des prises au 30/06, avant le 30/09 de chaque année	CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI DES PIÈGES
						Tous les matins, avant midi	Dans les 2 heures du lever du soleil			
Catégorie 1 Pièges ayant pour objet de capturer l'animal par contention dans un espace clos sans le maintenir directement par une partie de son corps	NON	OUI sauf ragondin, rat musqué et lutte organisée contre les corvidés	OUI sauf ragondin, rat musqué et lutte organisée contre les corvidés	OUI	NON	OUI	NON obligatoire	OUI sauf ragondin, rat musqué et lutte organisée contre les corvidés	OUI sauf ragondin, rat musqué et lutte organisée contre les corvidés	* Les dispositions sur l'agrément, le marquage des pièges ne sont pas applicables aux personnes qui capturent : - ragondins, rats musqués au moyen de boîtes et pièges cages. - corvidés au moyen de cages à corvidés dans le cadre d'opération de lutttes collectives. * Dans les 11 départements suivants 16, 17, 24, 32, 33, 40, 47, 64 et en partie dans le 65, 79, 85 : à l'exclusion des cages à corvidés, les cages pièges placées sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive doivent être munis d'une ouverture carrée de 5 x 5 cm ou circulaire de 5 cm permettant aux femelles de vision d'Europe de s'échapper, d'avril à juillet inclus. Le dispositif est obturé les autres mois.
Catégorie 2 Pièges déclenchés par pression sur une palette ou enlèvement d'appât ou autre système ayant pour objet de tuer l'animal	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON obligatoire	OUI	OUI	GÉNÉRALITÉS * Interdit en coulée. * Interdit à moins de 200 m des habitations des tiers. * Interdit à moins de 50 m des routes et des voies ouvertes au public .
Pièges à appât	* Diamètre 33 cm minimum (certains modèles homologués avant 1989 ont un diamètre de 30 cm). * Tendus uniquement au bois avec appât carné. * A plus de 200 mètres des cours d'eau, étangs et marais et dans une enceinte de protection avec une ou des ouvertures de 15 cm maximum de largeur.									
Pièges en X ou Conibear	1 ^{er} cas : Dans les marais et jusqu'à 200 mètres des cours d'eau, étangs et marais : * uniquement avec appât végétal. 2 ^{ème} cas : A plus de 200 mètres des cours d'eau, étangs et marais : * en gueule de terrier et dans les bottes de paille et de foin. * au bois, dans une enceinte ménageant une ou des ouvertures d'une largeur inférieure ou égale à 15 cm. * les pièges de dimensions inférieures ou égales à 18 cm x 18 cm peuvent être utilisés dans une boîte ménageant une ou des ouvertures inférieures ou égales à 11 cm x 11 cm .									* Dans les 11 départements suivants 16, 17, 24, 32, 33, 40, 47, 64 et en partie dans le 65, 79, 85 de présence du vison et, nationalement, dans les secteurs de la loutre et du castor d'Eurasie : interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive.
Livre de messe à palette et à fil	* Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau pour le piégeage des rats musqués. * Ailleurs, uniquement en gueule de terrier et dans les bottes de paille ou de foin.									
Livre de messe à appât	* Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau avec appât végétal. * Ailleurs, uniquement en gueule de terrier et dans les bottes de paille ou de foin.									
Piège à appât dans cage	* Utilisable dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau, uniquement avec appât végétal. * Ailleurs avec appât carné, porte mise, cadre 11 cm x 11 cm.									
Pièges à œuf	* Diamètre 25 cm minimum. * Tendus uniquement avec œuf naturel ou artificiel. * Tendus de nuit (détendus dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil), sauf si piégeage en jardinet ou caisse avec œuf invisible de l'extérieur.									* Dans les 11 départements suivants 16, 17, 24, 32, 33, 40, 47, 64 et en partie dans le 65, 79, 85 : interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive. * Dans les secteurs de présence de la loutre et du castor d'Eurasie : obligatoirement placés dans une enceinte munie d'une entrée de 11 x 11 cm.
Catégorie 3 Collets munis d'un arêtoir	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	* Le collet après mise en place doit présenter une ouverture maximale de 20 cm de diamètre. * La partie basse du collet est disposée entre 18 cm et 22 cm du niveau du sol, sauf en gueule de terrier de renard. * 1 émerillon obligatoire ou tout système ayant la même fonction.
Catégorie 4 Pièges à lacets déclenchés par pression sur une palette ou autre système ayant pour objet de capturer l'animal par une partie de son corps sans le tuer	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	* 1 émerillon obligatoire ou tout système ayant la même fonction.
CAS PARTICULIERS :										
Dispositif de contrôle à distance	Pièges des catégories 1, 3 et 4									
	Cas 1 : Visite dans les 5 heures suivant l'activation du piège si celle-ci est effective après le lever du soleil Cas 2 : Visite dans les 2 heures suivant le lever du soleil si le piège se déclenche de nuit									
LE PIEGEAGE CHEZ SOI : (article 20) Les 05 prescriptions non applicables (articles 5 à 12 et 15) lorsque l'on piège avec des pièges conformes à l'intérieur de bâtiments, en cours, jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à une maison d'habitation, visés à l'article L. 424.3 du code de l'environnement, sont : * Pas de déclaration de piégeage * Pas d'agrément * Pas de signalisation * Pas de distance avec le voisinage * Possibilité de piéger en coulée avec des pièges de la catégorie 2										

Malzoné, havre de paix pour les oiseaux d'eau

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Malzoné a été acquise conjointement par la FDC41 et l'ONCFS en 1977 (devenue OFB le 1^{er} janvier 2020). Classée Espace Naturel Sensible départemental en 2011, elle fait partie des joyaux naturels de la Sologne. Les 13 000 visiteurs recensés en 2020 malgré la crise sanitaire et surtout les oiseaux migrateurs, apprécient ce site 100 % nature.

Propriété entière de la FDC41 depuis 2012, la réserve a fait l'objet de nombreux aménagements en 2017 et 2018 en vue d'une ouverture au public. Grâce au soutien financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher, du Pays de Grande Sologne (contrat de Pays de la Région Centre - Val de Loire), de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs, de fonds européens Leader et des communes de Millançay et Marcilly-en-Gault, les aménagements ont pu voir le jour, conciliant à la fois les besoins de tranquillité de la faune sauvage, la gestion des milieux et l'accueil du public qui peut désormais déambuler sur les sentiers et observer les oiseaux en toute discrétion.

Depuis de nombreuses années, le site fait l'objet de différents suivis et recensements depuis de nombreuses années par les agents de l'OFB dans le cadre des comptages Wetlands ⁽¹⁾ organisés à la mi-janvier à l'échelle du paléarctique occidental. Le service technique de la FDC41 réalise pour sa part d'autres recensements autour du 15 de chaque mois en automne/hiver ; il participe également

depuis 2012 au baguage de femelles de Fuligules milouin et morillon dans le cadre du programme de recherches de l'OFB sur les Fuligules en France.

Comme constaté sur le graphique n°1 « Recensements des anatidés et foulques en janvier », la réserve a accueilli, en moyenne sur ces dix dernières années, entre 1 000 et 2 000 oiseaux. Dans le détail, sur les espèces de canards les plus présentes on observe une nette régression du Canard Colvert et de la Sarcelle d'hiver.

Graphique n° 1



Pour le Canard Colvert, cette baisse pourrait s'expliquer par un cantonnement plus fidèle des oiseaux lâchés sur les étangs de Sologne ou par une réduction des mouvements de migration des colverts issus de pays plus nordiques. Les tableaux de chasse pour cette espèce n'étant pas à la baisse en Sologne, on peut supposer que les oiseaux lâchés représentent la principale part des prélèvements réalisés sur les territoires de chasse. Pour la Sarcelle d'hiver (graphique n°3), nous pouvons simplement supposer une répartition différente sur les remises diurnes différente sur les étangs de Sologne, sans doute conjuguée aux hivers peu rigoureux de ces dernières années.

Graphique n°3



Globalement, le Canard Souchet et le Fuligule milouin sont les deux espèces les plus présentes en stationnement hivernal comme illustré par le graphique n°2, ainsi que le tableau des recensements de l'automne-hiver 2020/2021, avec

plus de 1 100 souchets dénombrés en fin d'année. Les canards Siffleur, Chipeau, Pilet et le Fuligule morillon occupent également le site mais en plus faible concentration et/ou sur une période plus courte.

Graphique n°2



Véritable sanctuaire pour les oiseaux d'eau, d'autres espèces comme les aigrettes, grèbes, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, etc. font la joie des nombreux visiteurs et photographes. Depuis l'observatoire de la Tour (ouvert toute l'année) et celui du Souchet en queue d'étang (fermé entre le 1^{er} octobre et le 31 mars pour respecter au mieux la tranquillité des oiseaux), ces derniers découvrent in situ l'exceptionnelle faune et le biotope préservé d'un étang sognot.

^(*) *Wetlands International est une organisation à but non lucratif œuvrant pour la conservation des zones humides.*

Recensements automne/hiver 2020/2021

DATES	Colvert	Sarcelle d'Hiver	Chipeau	Siffleur	Pilet	Souchet	Milouin	Morillon	TOTAL
22/09/2020	11	35	31	16	0	197	2	0	292
20/10/2020	9	7	10	0	0	45	71	3	145
16/11/2020	3	0	85	1	0	516	101	1	707
14/12/2020	10	7	134	1	0	1134	92	2	1380
17/01/2021	130	15	27	151	3	580	42	10	958
15/02/2021	5	2	19	63	1	586	189	25	890
17/03/2021	17	0	3	18	0	390	30	30	488

AEB

LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment

LOCATION • VENTE

MATÉRIEL BTP - INDUSTRIE - AGRICOLE - PARTICULIERS

**AVEC AEB,
REDONNEZ-VIE À
VOTRE PROPRIÉTÉ !**

**1961-2021
AEB FÊTE SES 60 ANS !
VENTE DE MATÉRIEL
NEUF ET OCCASION !
MAGASIN OUTILLAGE**

-15%
remise de bienvenue pour
toute 1^{ère} location
sur présentation de ce coupon*

0 820 200 232


www.aeb-branger.fr
MONTHOU-SUR-CHER

Tél : 02.54.71.43.33
Mail : contact@aeb-branger.fr

VENDÔME

Tél : 02.54.80.27.46
Mail : agence.vendome@aeb-branger.fr

ROMORANTIN

Tél : 02.54.76.58.58
Mail : agence.romorantin@aeb-branger.fr

BLOIS

Tél : 02.54.52.24.24
Mail : agence.blois@aeb-branger.fr


Toyota
Professional


**LES JOURNÉES
+ UTILITAIRES**

DU 24 MAI AU 30 JUIN 2021

JUSQU'AU 30/06/2021

NOUVEAU TOYOTA HILUX
À PARTIR DE

269 € HT/MOIS*

**EN CE MOMENT,
PROFITEZ DE NOS OFFRES
EXCEPTIONNELLES**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* LOA : Location avec Option d'Achat

Gamme Nouveau Hilux : consommations mixtes combinées (L/100 km) et émissions de CO2 combinées (g/km) selon norme WLTP : de 8,3 à 10,6 et de 219 à 278.

Exemple pour un Nouveau Hilux (RC21) Xtra Cabine 2,4L D-4D Légende neuf au prix exceptionnel de 25 468,55 € HT, remise de 5 216,45 € HT déduite. LOA* 60 mois, 60 loyers de 269 € HT/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 14 300 € HT dans la limite de 60 mois & 50 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 30 440 € HT. Assurance de personnes facultative à partir de 30,57 €/mois en sus de votre loyer, soit 1834,20 € sur la durée totale du prêt.

Modèle présenté : Nouveau Hilux (RC21) Xtra Cabine 2,4L D-4D Invincible et peinture métallisée Sepia neuf au prix exceptionnel de 30 282,55 € HT, remise de 6 202,45 € HT déduite. LOA* 60 mois, 60 loyers de 323 € HT/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 16 745,71 € HT dans la limite de 60 mois & 50 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 36 125,71 € HT. Assurance de personnes facultative à partir de 36,34 €/mois en sus de votre loyer, soit 2 180,40 € sur la durée totale du prêt.Offre réservée aux professionnels valable jusqu'au 30/06/2021 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif n° 1180 en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA FRANCE FINANCEMENT, RCS 412 653 180 - intermédiaire d'assurance européen : n° D-P3GY-MUFY9-27 consultable sur www.orias.fr.**WARSEMANN CENTRE LOIRE**

11 rue des Guignièrès, 41000 BLOIS - 02 54 20 07 09
6 av. Georges pompidou, 41200 ROMORANTIN - 02 54 95 77 52

www.l.warsemann.fr

Première campagne TV pour la FNC et le monde de la chasse

La FNC a lancé du 27 avril au 24 mai 2021 sa première campagne TV et digitale. L'objectif, partager la passion de la chasse avec le téléspectateur grâce à des images fortes, des mots sincères et de vraies émotions.

Sous la forme d'un spot de 30 secondes (ou de 3 minutes pour la version 100% digitale), cette campagne tournée avec de vrais chasseurs et non des comédiens les montre dans leur environnement naturel, heureux de partager ensemble ces moments « grandeur nature ». Pas besoin de grands discours ou de slogans percutants pour faire partager cette passion. Seule la bande son avec la musique et les paroles de cette chanson culte « c'est si bon » raconte l'état d'esprit de ce million de Français lorsqu'ils vont chasser. Cette campagne a été dotée d'un plan media TV puissant (hertzien, TNT et câble satellite) avec près de 50% de spots sur le groupe TF1 et 20% sur M6, le reste se répartissant sur les autres chaînes. Beaucoup se demandaient pourquoi l'absence d'armes dans le spot. En effet, pour pouvoir être diffusé, ce spot est passé sous les fourches caudines de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. Les règles sont strictes et il n'est pas possible de diffuser d'armes à la télévision.



Pour visionner le spot TV de 30 secondes flashez le code !



Pour visionner le spot digital de 3 minutes flashez le code !





Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins









41700 Cour-Cheverny hubert.alexandre.41@orange.fr
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13 www.amenagementsensoleilles.com

Kit de haie Grand Gibier
Kit de haie Petit Gibier
"Bosquet Sanglier"





www.bauchery.fr
Pépinières Bauchery
 DEPUIS 1904
LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES ET CYNÉGÉTIQUES
 SWITCHGRASS COUVERTS À GIBIER
 GRAINES DE GENÊT ET D'AJONC
 CULTURES A GIBIER ANNUELLES

LIVRAISON A DOMICILE



PLACE DE L'EGLISE - 41220 CROUY SUR COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 MAIL : contact@bauchery.fr



ASTRID de SOLOGNE

Le spécialiste en aménagement
du territoire et équipement du chasseur



Deux adresses au service de votre passion

Astrid de Sologne

13 rue Denis Papin
45240 La Ferté Saint Aubin
02.38.76.62.67

Les Miradors de Sologne

ZA La Croûte
41210 Neung-sur-Beuvron
02.54.88.30.66

www.astrid-de-sologne.com
contact@astriddesologne.com

Assemblée générale dématérialisée 2021

En cette année singulière, s'est tenue une assemblée générale exceptionnelle. Dématérialisée du fait de la pandémie, cela a permis une consultation en ligne des adhérents pour que la vie de l'association se poursuive. Maître Cachot, huissier de justice à Blois, en a assuré le contrôle.



Le président Vuitton a évoqué, dans son rapport moral, la souplesse dont il a fallu faire preuve tout au long de l'année pour se plier à des protocoles renouvelés et s'approprier de nouveaux outils.

Il a exprimé sa compassion envers les victimes et les personnes qui souffrent à cause de la Covid.

La chasse était malmenée cette année par un projet de référendum d'initiative partagée sur le bien-être animal et les Français ont découvert que la chasse constitue une mission d'intérêt général. Cela doit nous réjouir malgré les clivages qui ont pu naître dans nos rangs. Sur la base de mesures d'exception prévues par le Ministère, le préfet a pu prendre des arrêtés dérogatoires permettant la poursuite de la chasse des espèces de grand gibier causant des dégâts aux cultures agricoles. HL Vuitton l'en remercie.

Les adhérents de la FDC41 ont été tenus informés via le site internet fédéral et les réseaux sociaux, mais également par emailing. Les adhérents ne nous ayant pas encore transmis leur adresse électronique sont invités à le faire s'ils souhaitent bénéficier de ce dispositif.

Le président remercie les collaborateurs de la FDC41 qui ont su s'adapter au confinement et aux restrictions d'accueil du public pour maintenir un service de qualité en dépit de la pandémie.

Il dit sa satisfaction que la FDC41 ait élaboré dans les délais processus internes et documents spécifiques aux nouvelles missions confiées aux fédérations des chasseurs sur la gestion des plans de chasse, des ACCA et de la chasse accompagnée. C'est dans ce cadre que le répertoire des actes officiels a été mis en ligne sur le site internet : www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc41.

L'Ecocontribution, instituée avec la réforme de la chasse, nous a permis de bénéficier d'une enveloppe de 130 K€. Avec le fort soutien de

notre Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, nous avons mené des actions en faveur de la biodiversité : réhabilitation de chemins ruraux, plateformes de nidification pour les cigognes en concertation avec la LPO, étude sur la survie estivale et les causes de mortalité des jeunes lièvres, projet sur les bonnes pratiques et les aménagements favorables à la biodiversité et amélioration de la capacité d'accueil des étangs de Sologne ont pu être financés.



Plateformes de nidification pour les cigognes

Pour recréer ou maintenir des écosystèmes et des milieux, près de 6 km de haies ont été plantés cette saison et 750 ha ont été contractualisés en jachères environnement faune sauvage.

Le colloque national Faisan tenu cette année avait conclu à la nécessité de développer l'espèce et de travailler sur le petit gibier naturel en général. Forts de cette certitude, la FDC41 a encore étendu les superficies en plan de chasse qui sont désormais de 66 700 ha pour le Lièvre, 204 000 ha pour le Faisan et 378 000 ha pour la Perdrix, dont 31 600 ha en repeuplement.

Les résultats de comptage de Perdrix témoignent d'une stabilité moyenne des populations. Alors que les indices kilométriques réalisés au printemps révèlent une tendance à la hausse pour le Lièvre. Il a fallu s'adapter au contexte sanitaire et programmer les comptages de Faisan le matin. Les données sont en cours d'analyse. HL Vuitton a remercié les fidèles et nombreux compteurs bénévoles qui ont respecté à la fois les consignes sanitaires et les exigences des protocoles de comptage.

Hervé Clavel
courtier d'assurances



Tél. 04 72 66 37 00

Ma **voiture pour la chasse**, Hervé **Clavel**

il l'assure !



+ de 190 000
véhicules secondaires assurés

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE
www.assurancesclavel.com

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
40€	55€	71€	87€	133€	175€
AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans	Tarifs annuels frais inclus, au tiers en usage privé et conduite exclusive (Nos tarifs sont soumis à conditions)				MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans
190€	7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05 N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr				-30%

Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers

JACKY DEPARDIEU

À votre service
depuis 30 ans



Broyage de rémanents et de souches
Préparation du sol,
plantation
et semis forestier
Entretien
Cultures à gibier
Pose de clôture
Débroussaillage
Applicateur certifié et agréé
phyto CE00240



Zone artisanale du Reuilly
Route de Nouan Le Fuzelier
41300 PIERREFITTE SUR SAULDRE
Tél : 02 54 88 47 98 • Port : 06 07 59 49 74
E-mail : etafjde@orange.fr

BARNES
INTERNATIONAL REALTY

BARNES Propriétés et Châteaux vous propose les plus belles propriétés de Sologne, de la propriété d'agrément au vaste domaine de chasse.

Nos collaborateurs savent analyser et vous conseiller sur tous les enjeux de ce type d'acquisition (qualité du bâti, de la forêt, des terres, statuts des étangs, qualité cynégétique, de l'environnement et du voisinage).



Une équipe de professionnels à votre service.

Contacts :

Martial RENAUD
+33 (0)6 12 94 84 59
m.renaud@barnes-international.com
&
Pierre-Édouard BERG
+33 (0)6 63 57 43 52
pe.berg@barnes-international.com

**VOUS AVEZ UNE PASSION,
NOUS AVONS LE LIEU**

BARNES Propriétés et Châteaux
22 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly-sur-Seine +33 (0)1 85 34 70 64
proprietes-chateaux@barnes-international.com www.barnes-proprietes-chateaux.com



Cette année 7 136 faisans, 2 619 perdrix et 2 459 lièvres ont été attribués. Les prélèvements réalisés, sont respectivement de 49,7 %, 23,3 % et 42,9% (données en cours d'enregistrement). La FDC41 a gagné au Conseil d'Etat contre les associations Sologne Nature Environnement et Perche Nature qui s'étaient pourvues en cassation contre l'arrêté préfectoral autorisant une période complémentaire pour la vènerie sous terre du blaireau. Le président compte sur le préfet pour qu'il prenne un arrêté, au titre de la saison de chasse 2021/2022.

Nous avons dû annuler l'exposition des trophées de cerfs. Mais, conformément à l'arrêté préfectoral fixant les modalités de contrôle d'exécution du plan de chasse, les attributaires de bracelets de cerfs mâles ont toutefois présenté plus de 700 trophées dont quelques très beaux spécimens.

Cette année, hors parcs et enclos, il a été attribué dans le cadre du plan de chasse 14 292 chevreuils. Au 22 mars, alors que la saisie était en cours, nous avons enregistré 11 281 prélèvements (78,9 %). A la même date, sur les 4 276 grands cervidés attribués hors parcs et enclos, 2 061 étaient réalisés, soit un taux de prélèvement de 48, 2 % qui se répartissent en : 471 CEM (réa 35,7 %), 1 117 CE- (réa 50,4 %), 1 425 CEF (réa 50,2 %) et 1 263 CEJ (réa 50,7 %). Par ailleurs, toujours au 22 mars, nous avons enregistré 23 668 sangliers prélevés hors parcs et enclos. Malgré les efforts des chasseurs de Loir-et-Cher, un peu empêchés par la Covid cette saison, l'espèce ne cesse de causer des dégâts.



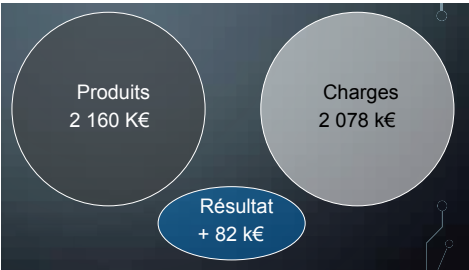
Face à l'augmentation du nombre de détenteurs de petites surfaces, demandeurs d'un plan de gestion Sanglier (PGS), le conseil d'administration a décidé que chaque territoire de moins de 10 ha d'un seul tenant, faisant l'objet d'une demande de PGS, sera soumis au règlement de l'adhésion annuelle et à la participation financière des territoires aux dégâts de sanglier. Une demande d'avenant au plan de gestion sanglier et d'avenant au schéma départemental de gestion cynégétique de Loir-et-Cher seront déposées en ce sens auprès de l'administration. En raison de la pandémie il a été décidé de proroger

d'une année les mandats des représentants des territoires aux comités cynégétiques de Sologne. Parmi nos 19 582 adhérents (dont 15 638 chasseurs), seuls quelques-uns ont pu suivre une formation :

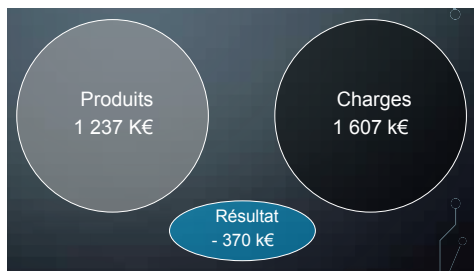
Formations 20/21	Nb	Observations
Chasse à l'arc	41	
Chasse accompagnée : filleul	47	
Chasse accompagnée : parrain	41	
Garde-particulier	9	
Hygiène de la venaison	26	
Permis de chasser	249	79,5 % de réussite
Piégeage	60	
Sécurité à la chasse	131	
Tir des corvidés	8	
Tir d'été du Renard	7	Session en juin 21

La FNC doit nous adresser les référentiels et supports de la formation décennale à la sécurité à la chasse. Elle se tiendra par ½ journée et pourra être suivie en ligne. Au cours de la saison 2020/2021, seul un accident léger est à déplorer dans notre département. Nous pouvons raisonnablement espérer que cette nouvelle formation permettra de tendre vers le 0 accident. Hélas, dans le contexte sanitaire, nous devons annuler la journée des associations de mai prochain. Le Game Fair est également annulé. L'organisation de nos animations nature a bien sûr aussi été contrariée par la Covid. Mais la fréquentation de la réserve de Malzoné est demeurée forte. HL Vuitton encourage les chasseurs à découvrir ce site où s'épanouit une biodiversité magnifique. La FDC41 a mis à profit le temps confiné pour élaborer la 1^{ère} édition du Carnet de bord, témoin du travail fédéral, il est consultable en ligne sur notre site internet. HL Vuitton gage que l'an prochain, vaccinés contre la Covid, nous retrouverons sereinement nos pratiques de chasse et les moments conviviaux qui nous ont tant manqués cette saison. Et conclut que la chasse fait partie de notre histoire. Il reste à ce titre persuadé qu'elle fera partie de notre avenir écologique.

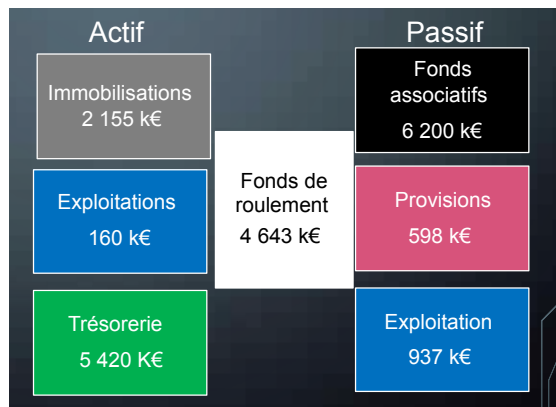
Les finances (en milliers d'euros) - Exercice clos le 30 juin 2019
Compte de résultat du service général :



Compte de résultat du service dégâts :



Bilan consolidé de la FDC41 au 30/06/2019



Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2019 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

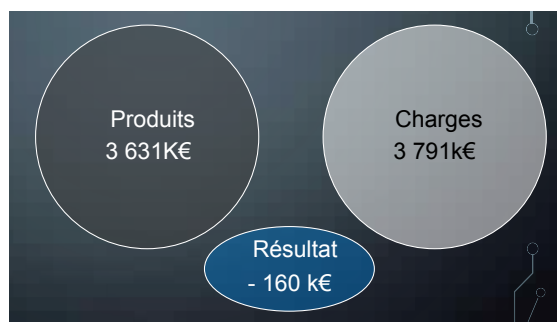
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

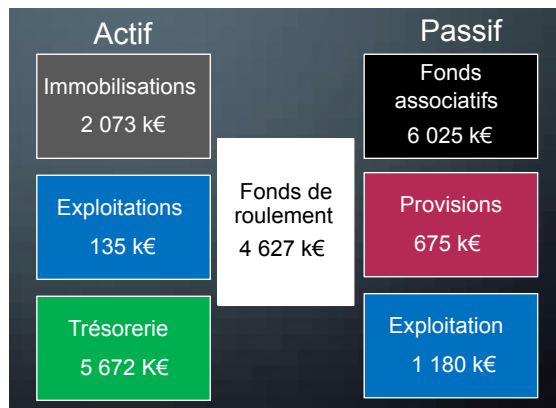
Fait à Blois le 11 mai 2020

Les finances (en milliers d'euros) - Exercice clos le 30 juin 2020

Compte de résultat :



Bilan de la FDC41 au 30/06/2019



Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2020 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

Fait à Blois le 09 avril 2021

Budget prévisionnel 2021/2022

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 70€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 7,50 €
- Bracelets : cerf mâle : 90 €, biche et jeune : 80 €, chevreuil : 25 €, daim et mouflon : 10€

La participation financière des territoires

MONTANT	MASSIF	UNITE SANGLIER
0,91 €/ha corrigé		[23-37]
1,52 €/ha corrigé	17	
1,82 €/ha corrigé	2 et 27	
2,43 €/ha corrigé		[34-39-40]
2,73 €/ha corrigé	3 et 4	
3,04 € /ha corrigé	28 et 38	[31-33] et [44-46-47]
3,34 € /ha corrigé	25 et 26	
3,64 € /ha corrigé	29	[41-42-43-45]
4,55 € /ha corrigé	30	[32-35-36]
5,16 € /ha corrigé	1 et 24	
*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5		

Participations HA	536 000 €
+ Frais estimations	115 000 €

Participation financière = 651 000 € des territoires

Budget prévisionnel 2021/2022

Total produits = 4 051 800 €
Total charges = 4 151 800 €
Résultat = - 100 000 €

Résolutions adoptées

Les documents nécessaires à la consultation électronique ont été mis en ligne, ainsi que des vidéos présentant de manière dynamique le rapport du président, les rapports financiers des comptes clos le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, les rapports du commissaires aux comptes afférents et le projet de budget prévisionnel 2021/2022. Les adhérents étaient invités à voter du 23 avril 16h au 28 avril 2021 minuit :

Nombre de votants : 148
Nombre de voix exprimées : 542

Résolution 1

(POUR : 93,73 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 5,17%)
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès- verbal de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2019, approuve ce dernier tel qu'il a été présenté.

Résolution 2

(POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,48 % - ABSTENTION : 4,06%)
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès- verbal du Conseil d'Administration du 25 Mai 2020, approuve ce dernier tel qu'il a été présenté.

Résolution 3

(POUR : 91,33 % - CONTRE : 2,95 % - ABSTENTION : 5,72%)
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2019, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 4

(POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,29 % - ABSTENTION : 3,32%)
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2019 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2018/2019.

Résolution 5

(POUR : 95,57 % - CONTRE : 1,66 % - ABSTENTION : 2,77%)
L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2018/2019.

Résolution 6

(POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,43%)
Les comptes de la Fédération, couvrant la période

du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, sont caractérisés par les données suivantes :
Total du bilan 7.735.432,06 Euros
Total de Produits 3.396.983,56 Euros
Résultat net comptable - 288.090,46 Euros

Le résultat net comptable se décompose de la façon suivante :
Résultat du service « général » 82.060,64 Euros
Résultat du service « dégâts » - 370.151,10 Euros

Cette ventilation résulte de l'obligation qui est faite aux Fédérations de tenir des comptabilités distinctes concernant notamment ces deux services.

Au 30/06/2019, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :
Réserves de gestion 3.383.086,25 Euros
Réserves immobilisées 2.198.392,29 Euros
Réserves de financement 603.554,87 Euros
Autres réserves 150.000,00 Euros

Résultat service « général » 82.060,64 Euros
Résultat service « dégâts » - 370.151,10 Euros
Total fonds propres 6.046.942,95 Euros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 :

Le résultat du service « général »	82.060,64 Euros
Aux réserves de gestion (service « général ») la somme de	82.060,64 Euros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les autres réserves (service « général ») la somme de	50.000,00 Euros
correspondant au financement du repeuplement perdrix de cet exercice	
Aux réserves de gestion (service « général ») par prélèvement sur les réserves immobilisées la somme de	53.226,20 Euros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2019 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service	
Le résultat du service « dégâts »	-370.151,10 Euros
Aux réserves de financement (service dégâts) la somme de	- 370.151,10 Euros
Aux réserves immobilisées (service dégâts), par prélèvement sur les réserves de gestion (service dégâts) la somme de	10.160,01 Euros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2019 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service	

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Service « général »	Service « dégâts »	Comptes de la FDC
Réserves de gestion	1.916.559,77 €	1.641.653,31 €	3.558.213,08 €
Réserves immobilisées	2.134.826,00 €	20.500,10 €	2.155.326,10 €
Réserves de financement		233.403,77 €	233.403,77 €
Autres réserves	100.000,00 €		100.000,00 €
Totaux en €uros	4.151.385,77 €	1.895.557,18 €	6.046.942,95 €

Résolution 7

(POUR : 94,65 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,24%)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2020, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 8

(POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,29 % - ABSTENTION : 3,32%)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2019/2020.

Résolution 9

(POUR : 95,39 % - CONTRE : 1,66 % - ABSTENTION : 2,95%)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2019/2020.

Résolution 10

(POUR : 94,46 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 4,43%)

Consécutivement à la promulgation :

- De la loi N° 2019-773 du 24 juillet 2019
- Du décret 2019-933 du 6 septembre 2019
- De l'arrêté du 11 février 2020 portant modèle de statut des fédérations départementales de chasseurs,

L'Assemblée Générale valide le regroupement des comptes de réserves en comptabilité générale pour les montants suivants avec effet au titre de l'exercice 2019-2020 :

Réserves de gestion	3.558.213,08 €uros
Réserves immobilisées	2.155.326,10 €uros
Réserves de financement	233.403,77 €uros
Autres réserves	100.000,00 €uros

Résolution 11

(POUR : 95,94 % - CONTRE : 1,11 % - ABSTENTION : 2,95%)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	7.880.450,14 €uros
Total de Produits	3.630.907,08 €uros
Résultat net comptable	- 160.278,80 €uros

Au 30/06/2020, avant affectation de l'exercice, mais après affectation de l'exercice 2018/2019, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	3.558.213,08 €uros
Réserves immobilisées	2.155.326,10 €uros
Réserves de financement	233.403,77 €uros
Autres réserves	100.000,00 €uros

Résultat net comptable - 160 278,80 €uros

Total fonds propres 5.886.664,15 €uros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 :

Le résultat net comptable	-160.278,80 €uros
Aux réserves de gestion par prélèvement sur la réserve de financement la somme de	160.278,80 €uros
correspondant au résultat de l'exercice	
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les autres réserves la somme	50.000,00 €uros
correspondant au financement du repeuplement de l'exercice	
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves de financement la somme de	73.124,97 €uros
correspondant au solde de cette réserve	
Aux réserves de gestion, par prélèvement sur les réserves immobilisées la somme de	125.836,06 €uros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2020 de la valeur nette comptable des immobilisations	

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Réserves de gestion	3.764.107,94 €
Réserves immobilisées	2.072.556,23 €
Réserves de financement	0.00 €
Autres réserves	50.000,00 €
Totaux en €uros	5.886.664,17 €

Résolution 12

(POUR : 90,04 % - CONTRE : 5,90 % - ABSTENTION : 4,06%)
 Suite à la présentation du budget 2021/2022 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :
 Un total de produits de 4 051 800 €uros
 Un total de charges de 4 151 800 €uros
 Un résultat de - 100 000 €uros

Résolution 13

(POUR : 91,51 % - CONTRE : 2,03 % - ABSTENTION : 6,46%)
 L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Résolution 14

(POUR : 96,31 % - CONTRE : 0,18 % - ABSTENTION : 3,51%)
 L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices comptables : ORCOM Audit sis 1 Avenue de la Butte à Blois représenté par Vincent COCUELLE.

Résolution 15

(POUR : 98,89 % - CONTRE : 0,37 % - ABSTENTION : 0,74%)
 Ouverture/fermeture générale de la chasse
 Proposition de dates (Projet présenté à la CDCF)
☐ Ouverture générale : le dimanche 26 septembre 2021 à 9h00
☐ Fermeture générale : le lundi 28 février 2022
☐ Détail par espèce et par secteur en annexe
☐ Oiseaux migrateurs : selon Arrêté Ministériel en vigueur



Retrouvez tous vos experts à DECATHLON Blois

DECATHLON

Blois

Zone commerciale Blois 2

Route de Vendôme, 41000 Villebarou

Tél. 02 54 33 50 50

GESTION CYNÉGÉTIQUE

Les comptages de la petite faune de plaine Des comptages encourageants

Malgré la situation sanitaire due à la Covid-19 qui s'éternise, la FDC41 a eu à cœur de réaliser cette année les comptages petit gibier.

PERDRIX

Les opérations de comptage de Perdrix réalisées en mars dernier à 80 %, ont permis de constater une stabilité moyenne des populations, justifiant les efforts importants de gestion.

Globalement, nous pouvons remarquer qu'il y a un maintien au sud de la Loire, voire une augmentation dans certains secteurs. Quant au nord de la Loire, c'est un maintien quasi général malgré quelques baisses.

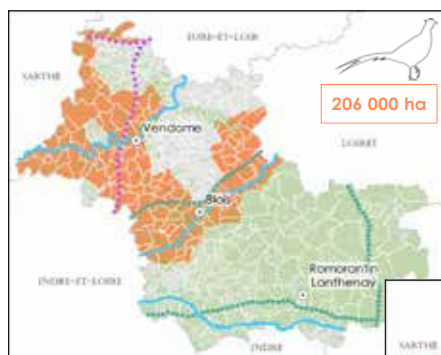
La politique volontariste de la FDC41 en faveur de l'espèce se poursuit, en particulier à travers l'opération Reconquête visant à renforcer la présence de la Perdrix grise sur le territoire de 5 GIASC.

La situation sanitaire due à la Covid-19 ayant naturellement freiné l'élan des bénévoles compteurs, nous espérons que l'année prochaine sera une année plus clémente.



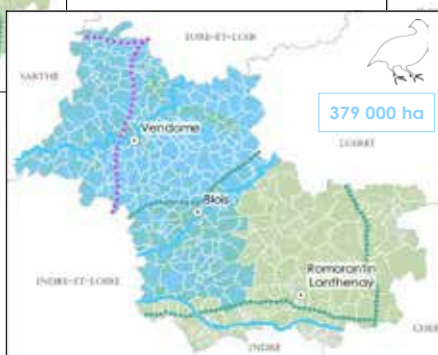
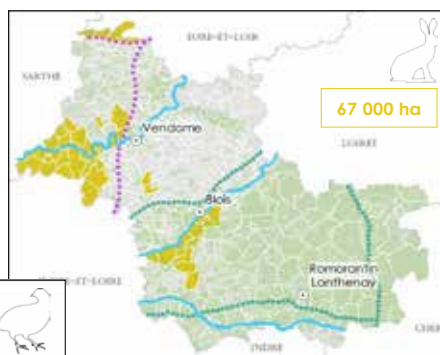
Zones en plan de chasse petit gibier

Loir-et-Cher, saison 2021-2022

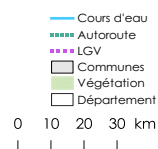


Plan de chasse :

- Faisan
- Perdrix
- Lièvres



Source : service technique, FDC 41, © IGN - 2013 Réalisation : E. Saillard, avr 2021





LIÈVRE

Globalement, les populations de lièvres se portent bien.

Les Indices kilométriques d'abondance se sont déroulés normalement dans les zones en plan de chasse Lièvre, ce qui témoigne d'une tendance à la hausse sur un bon nombre de secteurs.

Des densités intéressantes ont été déterminées en mars lors des comptages en battue, avec des secteurs plus faibles notamment en Sologne viticole.

Scannez le QR code pour accéder aux cartes des comptages perdrix et lièvres



FAISAN

Pour les comptages de Faisan, limite kilométrique de 10 km maximum et couvre-feu obligent, il a fallu nous adapter en les programmant le matin pour des questions réglementaires.

Toutes les zones ont cependant été recensées grâce à la méthode classique pour la plus grande partie du département. Une nouvelle méthode de recensement des coqs chanteurs en collaboration avec l'OFB est actuellement à l'étude.



Le protocole est le suivant, sur 44 carrés de 2 km par 2 km, le compteur va de carré en carré pour écouter durant 10 minutes (au centre du carré) et dénombrer le nombre de coqs chanteurs.

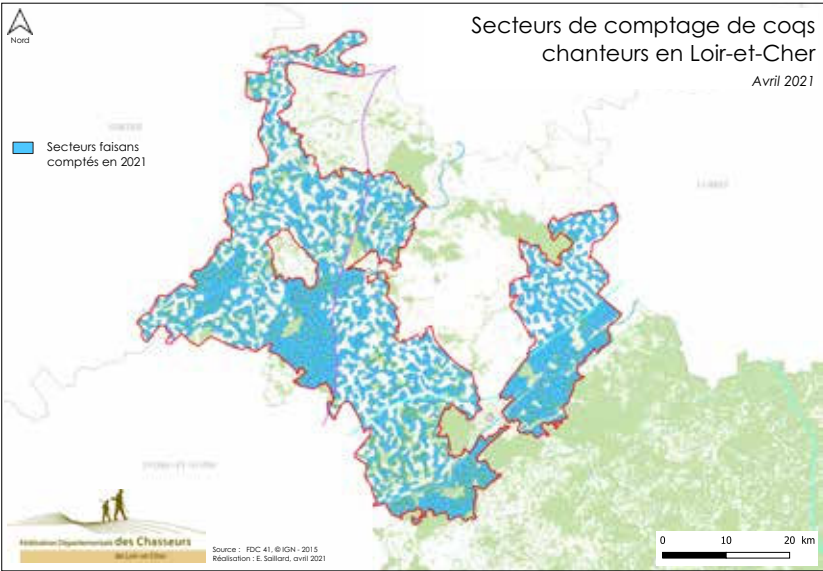
Les comptages de la totalité des zones en plan de chasse ont mobilisé environ 1 500 personnes, chasseurs ou non-chasseurs, grâce aux différentes attributions des chefs de groupes. Cette forte participation illustre bien leur intérêt croissant pour la biodiversité et nos écosystèmes. En 2021, ce sont ainsi près de **1 485** secteurs qui ont été comptés pour une **surface de 107 730 ha** permettant d'en expertiser **200 000**.

Les résultats obtenus sont globalement satisfaisants et encourageants, mais il ne faut pas oublier que de manière générale, l'intensité des chants de coq est supérieure le matin par rapport à celle du soir de manière générale.

Conclusion

En résumé, les résultats sont encourageants et les densités devraient être satisfaisantes pour cet automne. Nous constatons des stocks de reproducteurs intéressants, notamment pour le Faisan qui continue son implantation.

Tout dépendra, comme toujours, de la reproduction et des conditions météorologiques.



Nous tenons à remercier les fidèles et nombreux bénévoles, environ 5 000, qui ont su s'adapter aux mesures de précaution imposées par la Covid-19, tout en respectant à la lettre les exigences déterminées par les protocoles de comptage. Nous espérons que la saison prochaine reviendra à la normale, pour vous retrouver lors de nos comptages et partager le plaisir d'être ensemble dans la nature.

Sécurité à la chasse

Le Conseil Départemental et la FDC41 partenaires

La commission permanente du Conseil Départemental de Loir-et-Cher a validé le 10 mai dernier une subvention permettant la réalisation de panneaux de signalisation « Chasse en cours » et d'affiches sur les règles de sécurité. Tous les territoires de chasse bénéficieront de ces outils de prévention et de communication.

Soucieux d'appuyer les efforts de la FDC41 pour prévenir les accidents de chasse, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher avait déjà signé une 1^{ère} convention de partenariat pour développer les formations à la sécurité à la chasse le 16 décembre 2019. Mise en œuvre en 2020 sur le site fédéral de Montrieux-en-Sologne, malgré la pandémie, elle a permis de former 129 chasseurs (sur les 200 prévus) grâce à une aide de 25 € par participant.

Le Conseil Départemental et la FDC41 ont souhaité aller plus loin. Dans le prolongement de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020, instaurant l'obligation de signaler par des panneaux les zones de chasse pour les actions collectives de chasse à tir au grand gibier, la collectivité a décidé d'attribuer une subvention pour la réalisation de 4 000 panneaux en plastique de format L600xH800.

De la même façon, ce sont 4 000 affiches grand format sur les règles de sécurité qui seront distribuées à tous les territoires de chasse pour rappeler aux chasseurs leurs devoirs, en particulier le respect de l'angle de tir de 30°. Ces outils seront à retirer à l'accueil de la FDC41.

Remise à niveau en ligne

En ce qui concerne la remise à niveau décennale, celle-ci pourra se dérouler en présentiel mais aussi à distance. « Un mot de passe permettant de suivre les modules chez soi depuis son ordinateur sera transmis aux personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer » précise Denis Peltier. Les premiers bénéficiaires seront d'abord les personnes n'ayant pas passé l'examen pratique du permis de chasser et/ou n'ayant pas suivi une formation sur la sécurité à la chasse.

Les personnes souhaitant suivre la formation en ligne sont invitées à communiquer leur courriel avec leur demande de validation du permis de chasser.

Enfin, conséquence de la mise en place de la formation décennale obligatoire, les formations à la sécurité d'une journée seront désormais limitées aux personnes condamnées pour des délits, suite à la convention signée avec le Parquet et l'OFB.




ourderieux et Fils

Sécuriser vos battues !!!

Mirador acier
1m, 1,5m, 2m et 3,5m
à partir de 95 € TTC

Echelle archer et affût carabine

- Caméras de surveillance
- Caisses de transport pour chien
- Attractifs pour gibier
- Accessoires de boucherie

Braséro

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardiére
41200 Villefranche sur cher
Tél: 02 54 96 45 59/ 06 43 83 68 00
Mail: bourderieuxetfils@wanadoo.fr

Calendrier des formations 2021

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.
NB- Certaines formations de gardes particuliers ont lieu au siège de la FDC41.

Pour participer à nos formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.

Sous réserve de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19

COUTON D'INSCRIPTION Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex

Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone	

Cocher les cases des formations souhaitées		Dates prévues en 2021 et durée de la formation	Coût
☐	Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC41 : 25 €+ OFB : 46 € (mineurs : 31 €)
☐	Chasse à l'arc	1 jour (9h/17h) : Samedi 05/06/2021 Lundi 07/06/2021	10 €
☐	Piégeage	2 jours (8h30/18h) : Mercredi 06 et mercredi 13/10/2021	10 €
☐	Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : Mardi 19 et mercredi 20/10/2021	60 €
☐	Venaison	½ jour (9h00/12h30) ou (14h00/17h00) : Lundi 28/06/2021 Mardi 05/10/2021	15 €
☐	Chasse accompagnée	Mardi 06/07/2021 et vendredi 27/08/2021**	gratuit

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

** Présence obligatoire des accompagnateurs. Il ne sera pas délivré d'autres cartes en dehors des accompagnateurs présents.

Pour rappel :

- Du fait de l'épidémie de Covid-19, les repas lors des formations ne seront pas fournis. Si besoin, veuillez apporter de quoi vous restaurer.
- N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question, par téléphone au 02 54 50 01 60 ou par mail à l'adresse fdc41@wanadoo.fr.

Présentation des trophées de Cerf 2021

Cette saison 2020/2021, marquée par les restrictions sanitaires liées à la Covid-19, a limité la mise en place de la traditionnelle exposition des trophées de Cerf initialement prévue à Cour-Cheverny.

La Fédération départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher a donc souhaité, par défaut et après une saison 2019/20 sans exposition, qu'une présentation obligatoire ait lieu pour connaître la pyramide des âges des cerfs prélevés cette saison et pour mesurer les longueurs des dagues chez les daguets ; mesures permettant de visualiser l'évolution de cet ICE (Indice de Changement Ecologique).

Ainsi, du 15 au 19 Mars 2021, les chasseurs ont pu présenter leurs trophées à nos deux points prévus à cet effet : soit au siège de la FDC41 à Vineuil, soit à Montrieux en Sologne, sur le site de formation.

Au total, ce sont 720 trophées de Cerf qui ont été enregistrés lors de cette semaine, en les classant en quatre catégories (daguets, 2,5 à 5 ans, 6 à 10 ans et plus de 10 ans).

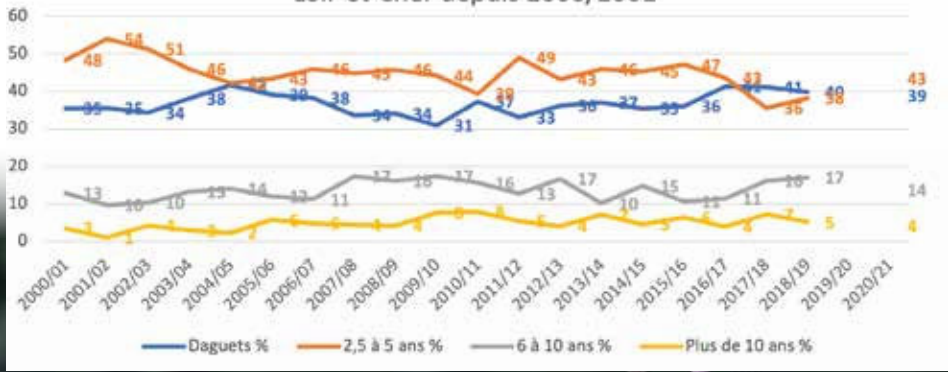
Dans le graphique suivant, nous pouvons remarquer que la proportion de cerfs progresse difficilement puisque seuls 28 cerfs de plus de 10 ans ont été déterminés par la lecture des 700 mâchoires apportées.



Les deux classes d'âge les plus jeunes représentent à elles seules 78% des prélèvements.

Parmi tous ces Cerfs présentés, 11 d'entre eux ont été cotés par l'Association Française de Mensuration des Trophées. En complément, trois trophées de Chevreuil et un de Sanglier ont été ajoutés au catalogue.

Évolution du pourcentage des classes des Cerfs prélevés en Loir-et-Cher depuis 2000/2001



Déclaration de dégâts des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et autres

La FDC41 devra présenter prochainement l'important dossier pour le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans le département de Loir-et-Cher.

Afin de préparer la demande de renouvellement pour leur classement, il est important de connaître l'impact de ces espèces sur les activités agricoles, sur l'élevage professionnel ou particulier, sur les biens des personnes et sur la faune sauvage.

Les personnes disposant d'une adresse mail, ont peut-être déjà reçu un formulaire de déclaration en ligne simplifié à remplir. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à le consulter sur le site internet de la FDC41.

Ce formulaire de déclaration en ligne est valable pour tous types de dégâts (perte de volaille, destruction d'isolation, destruction de culture...). Les réponses apportées permettent par la suite de justifier de l'impact réel de ces espèces sur les activités agricoles, la faune sauvage ou les biens des personnes.

Retrouver également sur le site internet de la FDC41 la demande d'autorisation de destruction à tir des ESOD pour la campagne cynégétique 2020/2021.



Pour accéder au
formulaire de
déclaration de dégâts,
flasher ce code !



Miradors Cheverny
Plateforme 1m²

Section rectangulaires

SARL Lebecque
Votre spécialiste !

- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarl.lebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 SELLES SAINT DENIS

Broyage forestier, Bois Energie,
Epareuse
Aménagement de territoire
Gestion forestière
rctsf41@gmail.com

Numéro de siret 83834367100015

Bernard Hinault « La chasse et le vélo, c'est un peu la même philosophie »

Le plus grand champion cycliste français, dernier vainqueur français du Tour en 1985, est aussi un amoureux de la nature et un passionné de chasse au Grand gibier. Il vient régulièrement chasser dans notre département où il retrouve ses amis.

Comment êtes-vous venu à la chasse ?

Bernard Hinault. Depuis mon enfance, j'ai toujours baigné dans ce milieu qui me passionne. J'ai longtemps eu une ferme et mon grand-père était braconnier à Yffiniac... Après avoir été invité dans de superbes chasses, en 2006, j'ai fini par passer mon permis. Depuis, je chasse régulièrement autour de chez moi, dans la région de Dinan et en Bretagne. Nous avons de belles forêts et beaucoup d'animaux en particulier des sangliers et des chevreuils. J'aime chasser le grand gibier que ce soit dans les communales ou en battues sur des territoires. Le petit gibier, ce n'est pas trop mon truc. Je n'aime pas tirer sur du gibier lâché.

Vous venez régulièrement en Loir-et-Cher...

Bernard Hinault. Oui, j'ai la chance d'avoir un très bon ami, Jean-Mary Charbonnier, ancien coureur amateur installé comme vigneron dans la vallée du Cher à Saint-Romain-sur-Cher. Je viens régulièrement chez lui pour quelques jours. C'est toujours très sympa, on chasse puis on refait le monde avec quelques amis comme Gilbert Duclos-Lassalle ⁽¹⁾ ou Nicolas Dubois. Dans la chasse, la convivialité, la rencontre, le partage sont aussi importants que le fait de prélever. J'apprécie de rencontrer des gens de tous les niveaux, de partager leur expérience. C'est enrichissant. Vous savez la chasse et le vélo, c'est un peu la même philosophie.

Quelle est votre vision de la chasse ?

Bernard Hinault. Je ne veux surtout pas prélever à tout prix. La sécurité est une priorité absolue à mes yeux. Je suis donc extrêmement prudent. Plusieurs fois, je n'ai pas tiré car j'avais un doute. Il y a encore trop d'accidents car certains ont la gâchette trop facile. Sur le fond, je considère que la chasse est nécessaire pour réguler les animaux comme le sanglier qui cause trop de dégâts. Les sangliers sont parfois en ville comme à Berlin, où on les prélève la nuit ou à Saint-Malo. Vouloir protéger à tout prix est ridicule. Le Grand gibier occasionne 25 000 accidents par an, à cause de collisions routières ou ferroviaires.

Pourquoi étiez-vous surnommé le Blaireau dans le peloton ?

Bernard Hinault. Dans les années 70, Blaireau était un mot d'usage commun dans le peloton. On disait alors « qu'est-ce que tu fais blaireau ? ». 2 coureurs de chez moi, Georges Talbourdet et Maurice Le Guilloux, ont dit un jour

à mon sujet devant Pierre Chany : « c'est un blaireau ». Le journaliste de l'Equipe a repris ce mot par la suite dans un article. Et, à partir de là, ça a été mon surnom.

Quel regard portez-vous sur le vélo ?

Bernard Hinault. Le monde du vélo est plus ouvert, plus international. Dans les années 70-80, il n'y avait pas de coureurs américains seulement quelques australiens ou colombiens... aujourd'hui, le vélo s'est mondialisé avec des chinois, des israéliens, des sud-américains... il y a aussi beaucoup plus de coureurs qui ont faim... c'est plus difficile pour les français. Le management, les moyens techniques se sont améliorés, les hôtels sont plus confortables... Les oreillettes ont aussi modifié la façon de courir. A mon époque, on faisait la course et on ne se posait pas de question. Aujourd'hui, ça bouge seulement dans le dernier col ou les 40 derniers kilomètres !

Que pensez-vous de Julian Alaphilippe, champion du monde sur route à Imola en 2020 ?

Bernard Hinault. Je le connais un peu. Je lui envoie des messages quand il fait de belles choses comme récemment quand il a remporté la Flèche Wallonne. Lors du dernier Liège-Bastogne-Liège, il est tombé sur plus malin que lui mais Tadej Poga ar est un remarquable coureur. Julian est parti 10 mètres trop tôt...

⁽¹⁾ Ancien coureur, double vainqueur de Paris-Roubaix (1992-93)

UN CHAMPION EXCEPTIONNEL

Né le 14 novembre 1954 à Yffiniac, surnommé « le Blaireau » dans le peloton professionnel où il a couru entre 1975 et 1986, Bernard Hinault, qui compte au total 216 victoires, s'est construit un palmarès unique à l'égal d'Eddy Merckx. Coureur de grands tours (il a remporté 5 tours de France et 29 étapes, 3 tours d'Italie et 2 tours d'Espagne), il fut aussi vainqueur de nombreuses classiques. Parmi les plus belles victoires du Breton : 2 Liège-Bastogne-Liège, 2 tours de Lombardie, Paris-Roubaix, la Flèche wallonne, Gand - Wevelgem ou l'Amstel Gold Race. Bernard Hinault a aussi été sacré champion du monde sur route en 1980 et champion de France en 1978. Sa devise sur un vélo : « Tant que je respire, j'attaque ».

Le petit gibier naturel

L'une des priorités de la FDC 41

Pour maintenir et développer les populations naturelles de petits gibiers, la FDC41 met en œuvre le triptyque « gestion-régulation-aménagement ».

La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher accompagne depuis longtemps ses politiques de gestion par des mesures importantes en termes d'aménagement des milieux. Depuis un peu plus de 30 ans, elle apporte ainsi un soutien financier pour diverses actions (plantations de haie, jachères environnement faune sauvage et autres contrats de cultures) tandis que ses techniciens assurent une expertise sur le terrain.

Ces dernières années, de nouvelles compétences ont amené la FDC41 à pouvoir répondre à des appels à projet sur la thématique biodiversité puis, à solliciter des fonds privés ou publics pour financer des aménagements. Depuis le début de cette année, la Fédération est d'ailleurs éligible au mécénat.

Chaque année, c'est un budget de 70 K€ qui est mobilisé par la FDC41 pour financer les aménagements mis en place par les agriculteurs et les chasseurs. Il s'agit le plus souvent de subventions directes versées à l'exploitant et/ou au porteur de projet.

Au-delà, la Fédération apporte également un soutien financier aux Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique, afin de motiver et déployer les aménagements sur le terrain. Avec ces aides, les GIC/GIASC peuvent acheter des semences et/ou compléter les aides auprès des agriculteurs.

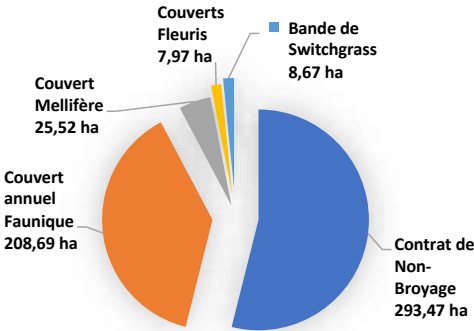
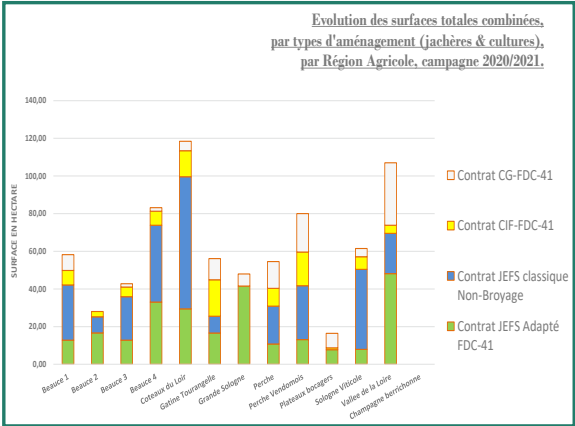
Flashez le code pour découvrir le mémento de nos offres de contrats !



A chaque idée, une solution proposée

La FDC41 élabore et fait évoluer les cahiers des charges des contrats d'aménagement pour que ces derniers soient en accord avec la réglementation de la PAC. De plus, elle recherche de nouvelles possibilités de contractualisation afin de transformer les contraintes réglementaires comme le respect des Zones de Non-Traitement en aménagements favorables à la biodiversité.

Pour la campagne 2021-2022, la Fédération propose, à titre expérimental, la contractualisation d'un nouveau type de contrat appelé « **Bande, Bordure et Biodiversité** ». Ce dernier, à destination des agriculteurs, a pour objet d'accompagner la réalisation et/ou le maintien d'une bande ou bordure végétale, situé le long d'une haie, d'un fossé ou d'un bois par exemple.



Répartition des surfaces en Jachère
Environnement Faune Sauvage
contractualisés, par type de contrat,
pour la campagne 2020.

DYN'AGROBIO, UN PROGRAMME D'ACTION ECO-CONTRIBUTION

A l'initiative de la FNC, la loi Chasse du 24 juillet 2019 a créé un fond biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fond est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets sur la biodiversité portés par les fédérations. Dans ce cadre, la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire pilote depuis 2020, en partenariat avec les FDC, un projet dénommé Dyn'agrobio sur les aménagements en milieux agricoles et bocagers pour reconstituer des habitats en faveur de la faune sauvage.

Terrine de sanglier à la campagnarde

Pour
6 personnes



Ingrédients

1 kg de sanglier (épaule ou bas morceaux)
500 g de gorge ou poitrine de porc
500 g de gras dorsal
30 g de sel fin
4 g de poivre
2 g de muscade
20 cl de Cognac
1 bel oignon
2 échalotes
2 gousses d'ail
60 g de féculé de pomme de terre
4 œufs
Persil, thym, laurier (2 feuilles)
1 crépine



Préparation

Mettre au sel (faire mariner) toutes les viandes coupées en cubes avec le thym, les feuilles de laurier et le Cognac pendant une nuit,
Hacher les viandes avec le persil, l'oignon, l'ail et les échalotes,
Incorporer les œufs et la féculé en mélangeant pour obtenir un mélange homogène,
Mettre dans une terrine en terre,
Recouvrir d'une crépine,
Enfourner dans un four préchauffé à 200°,
Cuire au bain-marie à 120° pendant 90 mn,
Sonder à cœur avec un thermomètre de cuisson pour atteindre 75° à 80°.

Les gourmets pourront ajouter à la viande préparée, 150 g de champignons (trompettes de la mort, girolles ou cèpes de préférence)

Accompagnement

Pineau d'Aunis AOC, Domaine de la Bliinière 2018,
Gaëlle Charbonnier-Marinier Saint-Romain-sur-Cher.

Charcutier-traiteur Denis Busson Le talent à domicile

Une « charcuterie maison » sans colorant ni conservateur, confectionnée avec des cochons élevés en Loir-et-Cher (Perdureau, Gaec des Pavillons à Fontaines-les-Coteaux), Elisabeth et Denis Busson travaillent leurs spécialités de façon artisanale depuis 2004. Saucisserie pour grillades et barbecues, charcuterie de campagne (andouille, andouilline, chipouillette, pâtés, saucisses au Piment d'Espelette...), leur production réalisée dans leur laboratoire régale vos manifestations festives ou professionnelles. Installés à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, ils assurent aussi des méchouis, cochons grillés, jambons à la broche... Il est possible de commander sur Internet, d'acheter au détail ou en colis ou de les retrouver sur différents marchés du terroir comme celui de Mer chaque 3^e dimanche du mois.

Charcutier-traiteur Denis Busson

Le Villiers
41500 La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine
Tél.02.54.46.13.06
bussondenis@orange.fr
www.charcuterietraiteur-busson.com



Assurance des particuliers et des professionnels

Un service de proximité dans votre région



disponibilité - écoute - confiance



Dommages et vie privée



Épargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et
responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,
commerces, chasse, vie privée) et de 65 ans en assurance de personnes
(épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35
Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00
Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier - 02 54 80 50 57
Herbault : Mme Didulé - 02 54 46 12 19
Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : Monceau Assur'Agence - 02 54 44 07 77
Marchenoir : M. Dubois - 02 54 72 30 28
Mer : Mme Martinat - 02 54 81 19 77
Mondoubleau : Mme Vanier - 02 54 80 18 61
Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01
Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95
Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval - 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16
Vendôme : M. Chasseguet - 02 54 23 17 10
Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Monceau Générale Assurances, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 30 000 000 euros - RCS Blois 414 086 355 - 1, av. des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00.
Monceau Retraite & Épargne, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 45 000 000 euros - RCS Paris 443 137 500 - 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21.
Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances. Siret 775 670 482 00030 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Téléphone : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21.
Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias - www.monceauassurances.com

NOUVEAU RENAULT EXPRESS VAN



Nouveau Renault Express Van Confort

129 € à partir de
HT/mois¹

avec un 1^{er} loyer de 4 298 € HT
en Renault New Deal Pro sur 60 mois/90 000 km
avec 5 ans d'assistance, garantie et entretien

**facilitez votre quotidien avec une largeur de porte
coulissante latérale record de 716 mm, pour le meilleur
volume de chargement de sa catégorie.**



modèle présenté : nouveau Renault express van confort blue dci 95 avec peinture métallisée à partir de 134 € ht/mois sur 60 mois et 90 000 km, 1^{er} loyer de 4 406 € ht.
(1) Renault new deal pro : exemple de crédit-bail maintenance sur 60 mois pour un nouveau Renault express van confort blue dci 95 au prix remis de 14 256 € ht, soit une remise de 5 544 € ht par rapport au prix tarif conseillé n° 2216 du 02/03/2021 de 19 800 € ht, soit un premier loyer de 4 298 € ht puis 59 loyers de 128,93 € ht comprenant la garantie et l'entretien pour 60 mois et 90 000 km, l'assistance au véhicule et aux personnes, selon barème et conditions contractuelles à disposition dans le réseau, en fin de contrat, option d'achat finale de 6 060 € ht ou reprise de votre véhicule par votre concessionnaire pour ce montant diminué des éventuels frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires, selon conditions générales argus. le montant de la reprise servira à solder votre crédit-bail. coût total en cas d'acquisition de 17 964,72 € ht, sous réserve d'acceptation du dossier par diac, sa au capital de 415 100 500 € - établissement de crédit et intermédiaire en assurances - siège social : 14 avenue du pavé neuf 93168 noisy-le-grand cedex - siren 702 002 221 res bobigny - n° orias : 07 004 966 - www.orias.fr, assistance souscrite par diac auprès d'axa assistance france assurances, sa au capital de 24 099 560,20 €, entreprise d'assurance régie par le code des assurances, siren 451 392 724 res nanterre - 6 rue andré gidé 92320 châtillon, dont les opérations sont soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sise 4 place de budapest - cs 92459 - 75436 paris cedex 09, offre non cumulable réservée aux artisans, commerçants, sociétés (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux), valable du 01/04/2021 au 31/05/2021 dans les points de vente participants, intermédiaires non exclusifs. Renault new deal pro est une marque désignant une offre de crédit-bail diac. gamme Renault express van : consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure wltp) : 4,7/7,1, émissions co₂ mixtes min/max (g/km) (procédure wltp) : 122/160.

Renault Pro+, votre partenaire sur mesure

professionnels.renault.fr

WARSEMANN AUTOMOBILES - BRACIEUX



22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. : 02 54 55 33 33

www.l.warsemann.fr